

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 35 (1964)

Heft: 3

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bre 1962 à septembre 1963, les ventes ont nettement progressé en Europe, au Moyen-Orient et en Océanie, alors que les exportations vers l'Amérique et l'Extrême-Orient ont baissé. La part de l'Europe, en valeur, a passé de 33,1 % à 36 %, du total, celle du Moyen-Orient de 6,4 % à 7,9 %, et celle du continent américain de 37,8 % à 34,6 %.

Pendant la période considérée, les exportations se sont maintenues aux niveaux élevés atteints lors des douze mois précédents. Elles ont été de 44,2 millions de pièces, pour une valeur de 1310 millions de francs, ce qui représente respectivement un recul de 0,8 % et une augmentation de 3,7 % par rapport aux résultats de la période précédente.

Ce plafonnement à un niveau élevé, qui fait suite à la progression très forte de 1962, reflète assez bien l'évolution de la conjoncture mondiale, caractérisée par une expansion économique modérée dans la plupart des pays occidentaux, et s'explique par une adaptation des stocks à une augmentation de la consommation moins rapide que par le passé.

Les exportations de montres et mouvements à échappement ancre ont passé de 24,7 à 27,8 millions de pièces et de 1072 à 1127 millions de francs, en progression de 1,8 % pour les pièces et de 5,1 % en valeur. Ainsi, comme dans la période précédente, les produits ancre ont accru leur part du total des ventes horlogères suisses. Cette part a passé de 61,4 % à 63 % du total des pièces (1960-1961 : 60,3 %), et de 84,8 % à 86 %, de la valeur totale des exportations de montres et mouvements (1960-1961 : 83,8 %).

En considérant que la situation actuelle se caractérise par une grande stabilité, et que l'expansion modérée enregistrée dans la plupart des pays n'engendre pas de déséquilibres graves, générateurs de répression, on peut raisonnablement estimer que les tendances des derniers mois vont se prolonger pendant la première partie de 1964. De ce fait, les perspectives de ventes de produits horlogers peuvent être considérées comme bonnes, surtout sur les marchés européens. Après un certain plafonnement, les exportations horlogères ont recommencé de progresser au troisième trimestre de 1963 et cette tendance se prolongera vraisemblablement. Il faut cependant rappeler que les niveaux atteints en 1962 et 1963 sont très élevés, et que des progrès spectaculaires seront en conséquence difficiles à réaliser.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;
administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin :
IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.